



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.06.35 **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

Catalogue de l'exposition "Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française".

Convention de mécénat entre la Fondation Etrillard et la ville de Versailles.

Date de la convocation : 12 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stéphanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la délibération n° D.2024.09.73 du Conseil municipal de Versailles du 26 septembre 2024 portant sur la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de la Ville et les demandes de subventions auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93313 « Bibliothèques, médiathèques », nature comptable 756 « Libéralités reçues », TTC, CULTMECEN « culture mécénat », service Bibliothèque « B1130 ».

- Du 20 septembre au 20 décembre 2025, la bibliothèque municipale de Versailles présentera, en partenariat avec la direction des archives du Ministère des affaires étrangères et de l'Europe, une

exposition intitulée « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française ».

L'ambition de cette exposition est triple. Le but est, d'abord, de présenter les grands jalons de la diplomatie française du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit également de mettre en lumière la fonction d'ambassadeur, les outils de la diplomatie mais aussi la place de celle-ci dans l'éducation et le prestige des princes. L'ensemble de ces sujets sera enfin replacé dans le contexte de l'hôtel des Affaires étrangères, en les liant aux décors et aux fonctions du bâtiment, ainsi qu'en créant des focus géographiques liés aux intitulés des salles de la galerie.

L'exposition se tiendra dans la galerie des Affaires étrangères de la Bibliothèque Centrale. Classée monument historique et située dans l'ancien hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, elle constitue un haut lieu de la diplomatie française jusqu'en 1789, accueillant notamment en 1783 les négociations du traité de Versailles, prélude à l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui lieu de conservation de 55 000 ouvrages anciens, elle est composée d'une enfilade de cinq salles.

- A cet effet, un catalogue d'exposition est réalisé pour regrouper des informations précises sur les principaux documents d'archives et les œuvres qui seront exposées. Il permettra de guider le visiteur.

Pour cette exposition, la Ville a recherché des mécènes pour financer l'édition du catalogue et a sollicité la Fondation Etrillard qui avait déjà soutenu le catalogue de l'exposition « Trésors des bibliothèques » de Versailles en 2022.

La Fondation Etrillard est une fondation familiale siégeant à Genève qui met en lumière l'héritage culturel européen, en participant à la préservation de sites d'exception, en encourageant la transmission des connaissances et en soutenant la redécouverte culturelle.

L'exposition proposée par la Bibliothèque municipale de Versailles s'inscrit pleinement dans cette politique. Aussi, la Fondation Etrillard souhaite la soutenir financièrement et accepte d'apporter son concours au catalogue de l'exposition « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française » en apportant un don en numéraire au profit de la Ville à hauteur de 5 000 €, sous la forme d'un mécénat.

Dans le respect des principes et instructions fiscales qui gouvernent l'octroi des remerciements par la Ville à ses mécènes, le montant cumulé des remerciements ne pourra pas dépasser 25% du montant total du don du Mécène.

Les remerciements octroyés par la Ville à la Fondation Etrillard sont de deux natures :

- les remerciements de communication et de visibilité (à hauteur de 10 % du don),
- les remerciements matériels, valorisables sur application des tarifs de la Ville ou du coût réel (représentant 15 % du don).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le don, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 5 000 €, de la part de la Fondation Etrillard, afin de soutenir la production du catalogue de l'exposition « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française » qui devrait se tenir du 20 septembre au 20 décembre 2025 à la bibliothèque municipale de Versailles ;
- 2) d'approuver la convention de mécénat entre la Ville et la Fondation, qui entrera en vigueur à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

